



## Renouvellement carte de sjeour étudiant

Par **mayam**, le **05/10/2011** à **17:06**

Bonjour,

Je suis étudiante camerounaise en France arrivée en France en 1999 ( à 14ans), j'ai 26 ans.  
Je suis titulaire d'une licence en économie et gestion obtenue en 2008-2009.  
J'ai eu trois échecs au master 1 finance mais avec le 2e semestre validé.

J'ai travaillé dans une banque jusqu'à début septembre et ils ont voulu me garder mais avec l'arrêt du mois de mai, je ne rentre plus dans aucune catégorie d'emploi ouvrant droit au changement de statuts, je dois d'urgence m'inscrire dans une école pour valider un niveau bac+1 et finir ces études.

Le problème c'est qu'il n'y a plus de possibilité de m'inscrire sauf dans des cours à distance ( ENACO à lille qui délivre un diplôme de master) ou une école de commerce à paris mais à 6000 euros l'année!!!!

Je ne peux pas payer les 6000 euros.

Ma question est donc la suivante:

Est ce que je peux m'inscrire dans cette formation à distance et demander un renouvellement de titre de séjour à la préfecture de Lille avec une domiciliation à Lille? vu que je vais y habiter avec mon ami.

Je ne sais pas quoi faire, mon titre de séjour est valable jusqu'au 31 Octobre 2011!

Aidez moi, svp.

Mayam.

Par **mimi493**, le **05/10/2011** à **17:13**

[citation]je ne rentre plus dans aucune catégorie d'emploi ouvrant droit au changement de statuts,[/citation] non, le décret liste les emplois pour lesquelles la situation de l'emploi n'est pas opposable. Mais si pour un autre emploi, l'employeur prouve qu'il n'a pas pu trouver un employé en France, le changement de statut peut être accordé

Par **mayam**, le **05/10/2011** à **17:38**

Le poste justement était encore dans la liste avant le décret!!! Après non.  
La situation de l'emploi ne m'était pas opposable avant ce décret maintenant pour le même poste c'est le cas.  
Et vu la date de validité de mon titre de séjour, j'ai pas beaucoup de temps pour le renouvellement :(

Par **Sarkoco**, le **05/10/2011** à **23:03**

si tu es entrée en France comme mineure et si tu n'as pas trop de "casseroles", il faudrait peut-être envisagé de déposer un autre dossier que celui d'étudiant; vpf (sur la base de l'ancienneté en France) ou même une demande de naturalisation... enfin bref essaie d'envisager d'autres pistes avant d'être dans une situation vraiment compliquée

Par **mimi493**, le **06/10/2011** à **02:23**

La naturalisation exige d'avoir des revenus suffisants, c'est devenu extrêmement difficile pour des étudiants.  
Pour la vpf, ça dépend aussi de sa situation familiale (où sont ses parents), et comment elle est entrée en France.

Par **johertall**, le **06/10/2011** à **10:54**

bonjour,  
je suis aussi dans la même situation je suis en master 1 à Brest et ayant validé mon année scolaire j'ai été reçu en master 2 ingénierie financière mais puisque le master est en alternance et que je n'ai rien trouvé.

je souhaite m'inscrire à ENACO mais esce que je pourrai avoir un titre de sejour avec une foramtion à distance et tt en restant sur Brest puisque j'ai un emploi étudiant ce qui me permet de financer mes études.